



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

**à Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation nationale**

Objet : Evaluations CE1- CM2

Montreuil, le 25 mai 2012

Monsieur le Ministre,

La période de passation des évaluations nationales des acquis scolaires des élèves de CE1 et CM2 a été précédée d'annonces de votre part relayées de manière très diverses par les médias.

Dans la situation de confusion ainsi créée, il nous semble utile qu'une circulaire vienne rapidement inscrire dans un cadre réglementaire incontestable, les termes du communiqué de presse que vous avez diffusé le 21 mai.

Au vu des informations dont nous disposons il semble nécessaire de rappeler en particulier que les résultats « *feront l'objet d'une exploitation dans les écoles* », et que les enseignants soient libres d'utiliser ces évaluations comme une ressource pédagogique mise à disposition du maître sans qu'il soit exigée la transmission des résultats à un autre niveau.

De plus, il est possible que des personnels enseignants du 1^{er} degré n'aient pas effectué totalement ou en partie cette passation en toute bonne foi. Une consigne de bienveillance à leur égard évitant les menaces de sanction ou d'éventuel refus d'attribution de l'indemnité serait propice à garantir la sérénité dans les écoles.

La publication rapide d'une telle circulaire éviterait ainsi des situations conflictuelles autour de ces évaluations dont vous avez reconnu le caractère inadapté.

Dans l'attente de vous rencontrer, et de vous exposer notre point de vue complet sur ces évaluations, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

**Norbert TRICHARD
Secrétaire Général**